

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Municipalisation de la crèche départementale sise rue du Lycée – approbation de l'avenant n° 2

Séance du 11 février 2014

Convocation du 5 février 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le onze février à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq février 2014 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Louis Oheix, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Bruno Philippe, Mme Nicole Zuber, MM. Hervé Audic, Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Jean-Pierre Lefèvre, Philippe Tastes, Mmes Sabine Vasseur, Monique Pourcelot, Catherine Arnould, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Michel Grandchamp, Mme Liliane Sillon, MM. Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Catherine Lequeux par Mme Chantal Brault,
Mme Fabienne Eckerlein par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Jean Carlizot par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Hélène Enard par Mme Monique Pourcelot,
Mme Sakina Bohu-Alibay par Mme Sabine Vasseur,
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,
Mme Marie Claudel par M. Jean-Jacques Campan,
M. Francis Brunelle par M. Jean-Louis Oheix,
M. Xavier Tamby par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Thierry Legros

Secrétaire de séance :

Mme Florence Presson

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 février 2014

Objet: Municipalisation de la crèche départementale sise rue du Lycée – approbation de l’avenant n° 2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Chantal Brault,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l’action sociale et des familles,

Vu la convention relative à la municipalisation de la crèche collective départementale de la rue du Lycée en date du 17 décembre 2002,

Vu l’avenant n° 1 du 1^{er} juillet 2010 portant sur la mise en conformité des articles 5 et 7 de la convention du 17 décembre 2002 relatifs à la mise à disposition du personnel et à la prise en charge des frais de personnel,

Considérant la demande du conseil général des Hauts-de-Seine d’adapter les procédures comptables relatives aux dépenses de personnel des établissements et service d’accueil des enfants de moins de 6 ans face aux évolutions législatives et réglementaires,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité

APPROUVE l’avenant n° 2 à la convention relative à la municipalisation de la crèche départementale de la rue du Lycée.

AUTORISE le maire à signer l’avenant n° 2 à cette convention.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. L. L.